



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

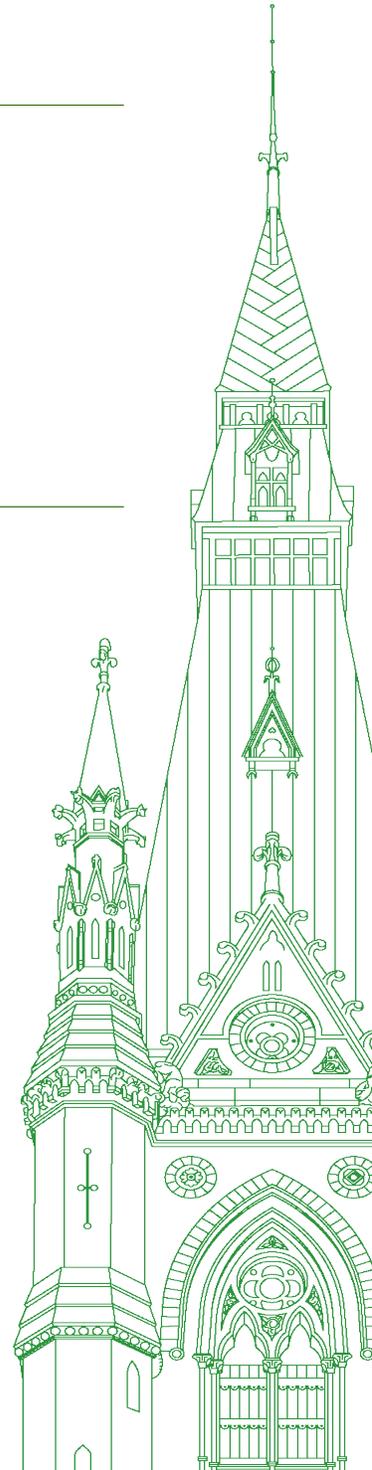
Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 105

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 26 septembre 2024



Président : M. Emmanuel Dubourg

Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 26 septembre 2024

• (1105)

[Français]

Le vice-président (M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC)): Soyez les bienvenus à la 105^e réunion du Comité permanent des anciens combattants.

Aujourd'hui, une témoin participe à l'étude entreprise par le Comité.

[Traduction]

Nous avons une réunion de deux heures et demie aujourd'hui, ce qui est un peu inhabituel, au cas où quelqu'un l'aurait oublié. Nous passerons une heure et demie avec notre témoin, que je présenterai dans un instant, puis nous poursuivrons une heure à huis clos pour les travaux du Comité.

Lors de la portion publique de la réunion, par laquelle nous commençons, nous allons entendre la témoin qui est avec nous ce matin. Il s'agit de Mme Joanne Kimm. Elle est ici pour nous raconter sa situation personnelle, et voir si elle pourrait améliorer les choses pour d'autres à l'avenir, espérons-le.

Habituellement, nous accordons cinq minutes de parole. Puisque vous êtes notre seule témoin aujourd'hui, nous pouvons probablement être assez indulgents à cet égard. Nous vous donnerons donc le temps dont vous avez besoin, dans les limites du raisonnable, bien sûr.

Je vais vous céder la parole et vous laisser faire votre déclaration préliminaire, puis nous passerons aux questions des députés, dans l'ordre d'intervention des partis.

Madame Kimm, c'est à vous. Allez-y.

Mme Joanne Kimm (à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je m'appelle Joanne Kimm. Je suis l'épouse de John Kimm. Je vous remercie de m'avoir invitée à m'adresser à vous aujourd'hui.

Mon mari a servi dans la Marine des Forces armées canadiennes de 1989 à 2011. Il a été au service du Canada pendant 22,5 ans, dont plus de 11 passées loin de sa famille.

En 2022, mon mari a reçu un diagnostic de cancer colorectal métastatique de stade 4, qu'il a contracté en utilisant des produits chimiques toxiques alors qu'il était en service. Mon mari a reçu l'indemnité maximale pour douleur et souffrance de 334 424,65 \$, et il touche actuellement une indemnité mensuelle supplémentaire pour douleur et souffrance, des prestations de remplacement du revenu pour diminution de la capacité de gain. Il a choisi le paiement forfaitaire pour douleur et souffrance en raison de son espérance de vie réduite.

En mai 2022, mon mari est tombé parce qu'il ne pouvait plus respirer. Mon fils et moi avons eu du mal à le monter sur le lit. Après avoir composé le 911, j'ai prié mon fils et mon petit-fils de sortir de la chambre, et je me suis assise avec mon mari. Mesdames et messieurs, j'ai vu mon mari pleurer deux fois au cours de nos 36 années de vie commune. C'était arrivé au décès de ma mère. La deuxième fois, il était au lit en attendant nerveusement l'ambulance et avait du mal à respirer. J'ai été anéantie de le voir crier qu'il ne voulait pas mourir. Je me suis écroulée en sachant que je ne pouvais rien faire d'autre qu'attendre avec lui l'arrivée des ambulanciers. J'ai dû retenir mes peurs, mes larmes et mes émotions et demeurer calme pour lui. Nous avons appris plus tard que le taux d'oxygène de mon mari était si faible en raison des caillots de sang dans ses poumons qu'il aurait pu mourir.

Mon mari a subi des traitements de chimiothérapie incessants, des tomodensitogrammes et des examens par IRM, et il a eu de nombreux rendez-vous en oncologie. Ces traitements ont eu une incidence non seulement sur sa santé physique et mentale, mais aussi sur le moral de notre famille. J'ai dû m'absenter du travail à deux reprises pour souffrance morale et épuisement mental, et je vais maintenant prendre un congé sans solde pour prendre soin d'une personne afin de rester avec lui jusqu'à son décès.

Mon mari a été hospitalisé deux fois, soit en février dernier pour une pneumonie, et de nouveau en juin pour des réactions indésirables à des traitements de chimiothérapie. Son oncologue a déclaré que les traitements de chimiothérapie n'avaient plus d'effet et que le mieux que nous pouvions tous faire était de lui assurer un certain confort. Il ne s'attend pas à ce que mon mari vive jusqu'en 2025.

Monsieur le président, bien que mon mari ait reçu un excellent service du personnel des Anciens Combattants et que nous n'ayons que des éloges à leur égard, ils ont les mains liées par leurs politiques. Nous comprenons que mon mari a reçu l'indemnité maximale pour douleur et souffrance qui est offerte. Cependant, nous avons calculé que c'était l'équivalent de 5,19 ans de salaire — cinq ans pour une maladie qui le prive de sa vie. J'ai vu cet homme autrefois fort rétrécir sous mes yeux. Il dépérit à vue d'œil de cette maladie. Il se traîne les pieds et doit se servir d'une marchette pour franchir les 20 pas qui le séparent de la salle de bain. J'ai presque envie de pleurer quand je vois sa colonne vertébrale et ses omoplates de plus en plus visibles sous sa peau, et ses pieds froids en raison du ralentissement de sa circulation. Je le vois se plier quand il s'assoit parce qu'il lui faut trop d'énergie pour s'asseoir droit. Je l'entends être à bout de souffle après avoir marché les huit pas entre sa salle de bain et notre chambre à coucher.

Excusez-moi un instant.

Comme la santé de mon mari continue de se détériorer, il veut s'assurer que tout ira bien pour nous lorsqu'il décèdera. C'est un homme fier. Il a été formé pour suivre les ordres sans poser de questions. Il n'aime pas demander de l'aide. Or, je me présente devant vous aujourd'hui, de la Nouvelle-Écosse, pour demander de l'aide à votre honorable comité. Je demande un examen de l'indemnité pour douleur et souffrance afin de trouver une façon de l'augmenter, et vous demande de décider rapidement des mesures à prendre pour offrir une indemnisation supplémentaire à notre famille.

Monsieur le président, le Comité a longuement discuté de l'indemnité pour douleur et souffrance entre 2007 et 2010. Le 20 octobre 2009, il y a eu une discussion entre M. Peter Stoffer et M. Brian Ferguson, du ministère des Anciens Combattants, qui faisaient une comparaison avec le paiement forfaitaire britannique.

● (1110)

M. Stoffer a dit:

Je possède également ici des données sur ce que les Britanniques font pour le personnel des Forces armées de Sa Majesté. Ils ont fait passer le versement forfaitaire à £570 000 en cas de décès ou de blessures graves. C'est quatre fois plus que ce que nous accordons. C'est une des choses que j'aimerais voir changer. Je sais que nous travaillons côte à côte en Afghanistan. Les gars sont là-bas et se disent, hé bien, si tu meurs, ta famille aura tant; si c'est moi, ma famille aura ceci. C'est peut-être une chose qu'il faudra examiner plus tard.

Monsieur le président, je pense que l'avenir, c'est maintenant.

À l'heure actuelle, le Royaume-Uni verse 650 000 £, ce qui équivaut à plus d'un million de dollars canadiens. Le paiement forfaitaire maximal de 2024 pour le Canada est de 440 991,96 \$.

Le Canada manque cruellement d'indemnités adéquates pour la douleur et la souffrance. En cette période d'instabilité économique, il est essentiel que les anciens combattants sachent que leur pays est vraiment reconnaissant des sacrifices qu'ils font pour les libertés dont nous jouissons aujourd'hui.

Depuis l'exercice 2012, Anciens Combattants Canada a renvoyé des centaines de millions de dollars au Conseil du Trésor. En 2022-2023, c'était 271 634 711 \$, ce qui représente 4,77 % de leur budget. Au cours de l'exercice 2021-2022, le montant s'élevait à 920 995 685 \$. C'est près d'un milliard de dollars.

En terminant, monsieur le président, je tiens à remercier cet honorable comité de m'avoir permis de prendre la parole aujourd'hui.

J'implore également le Comité de formuler des recommandations pour aider ma famille maintenant, avant le décès de mon mari. Anciens Combattants indique que sa priorité est d'aider les anciens combattants. Je demande cette aide maintenant.

Je vous remercie.

Le vice-président (M. Blake Richards): Je vous remercie, madame Kimm.

Tout d'abord, je tiens à remercier votre mari des services qu'il a rendus à notre pays. Je vous remercie de votre service à titre d'épouse et de membre de sa famille. Je vous remercie également de la force dont vous faites preuve en venant ici aujourd'hui pour nous raconter l'expérience de votre famille, évidemment dans l'espoir que les choses changent. Nous vous en sommes reconnaissants. Merci de nous rappeler l'importance de faire tout ce que nous pouvons afin de soutenir ceux qui ont servi notre pays. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux questions. Nous procédons dans l'ordre, par parti. Au premier tour, chaque parti disposera de six minutes.

Le premier intervenant est Fraser Tolmie, du Parti conservateur.

M. Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Merci, madame Kimm.

J'abonde dans le même sens que mon collègue au sujet de votre présence ici et de votre témoignage, et j'aimerais aussi adresser des remerciements à votre mari pour son service. Vous avez dit que c'était de 1989 à 2011, je crois, ce qui fait 22 ans. De toute évidence, vous avez parcouru une grande partie de ce chemin avec lui. Très souvent, les conjoints et conjointes ne sont pas reconnus pour leur service, leur engagement, leurs sacrifices et, évidemment, leurs efforts de défense des droits, comme vous le faites maintenant devant le Comité.

Il y a deux ou trois choses que j'aimerais aborder.

Vous avez parlé de la période d'instabilité économique que nous traversons actuellement. Vous avez mentionné un paiement forfaitaire. J'aimerais en savoir un peu plus à ce sujet, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Pensez-vous que l'indemnité que vous recevez couvre les coûts de l'inflation en cette période d'instabilité économique? Recevez-vous une compensation adéquate en ce moment?

● (1115)

Mme Joanne Kimm: Nous pouvons bel et bien payer nos factures, si c'est ce que vous voulez savoir. Dans les moments d'anxiété au quotidien, nous nous rendons compte que nous ne pourrions peut-être pas le faire après son décès. Certaines des prestations qu'il reçoit maintenant cesseront. Je comprends que j'en toucherai en tant que conjointe.

Il est un peu difficile de répondre à votre question, car si nous comparons les factures maintenant... À l'avenir, je l'ignore. Tout dépend des montants qui y figurent.

M. Fraser Tolmie: Vous avez parlé de périodes d'inquiétude. Dans une situation comme la vôtre, c'est évidemment épuisant sur le plan émotionnel pour toute la famille, et vous vous inquiétez de ce que l'avenir vous réserve.

Vous avez également mentionné plus tôt dans votre témoignage que vous avez pris un congé sans solde pour vous occuper de votre mari. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Il y a évidemment une incidence sur vos finances aussi.

Mme Joanne Kimm: Je vous en remercie. Je tiens à préciser que le congé sans solde viendra plus tard. J'ai pu m'absenter pour maladie à court terme les deux dernières fois. La prochaine fois, il y a ce qu'on appelle un congé de soignant. C'est un congé non rémunéré au travail, et je dois passer par l'assurance-emploi pour recevoir de l'argent. Ce sera beaucoup moins que mon salaire actuel. Oui, cela aura une incidence sur nous, mais il ne s'agit pas d'un congé sans solde au travail.

M. Fraser Tolmie: Nous entendons sans cesse des témoignages sur les défis et les difficultés financières. Vous n'êtes pas la première personne à le dire, mais de l'entendre de votre point de vue, évidemment, en tant qu'épouse, en tant que personne qui doit être aidante... Personnellement, c'est arrivé chez nous, où nous avons été frappés par la démence ou la maladie d'Alzheimer, et où quelqu'un a dû renoncer à son travail pour s'occuper d'une personne qui avait ce problème.

Pensez-vous que le gouvernement pourrait mieux aider les anciens combattants lorsqu'ils en ont besoin et vivent des défis, comme vous, plutôt que d'empirer leurs difficultés? Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Mme Joanne Kimm: À mon avis, de nombreux anciens combattants ne savent pas quelle aide ils peuvent demander. Il faut faire des demandes pour obtenir des services du ministère des Anciens Combattants. Si je n'avais pas déjà réclamé certaines des prestations qu'il a reçues, nous n'aurions même pas été au courant de leur existence. Pour compléter ce que vous avez demandé, lorsqu'on marche sur cette route, on ne se rend pas compte de ce à quoi on a droit ou non.

M. Fraser Tolmie: D'accord. Décortiquons la question. Je suis désolé d'insister, et si c'est difficile... Ce que j'entends, c'est que peu de gens savent à quoi ils ont droit. Comment trouvez-vous l'information? Il s'agit évidemment d'une interaction avec le ministère des Anciens Combattants. Comment obtenez-vous cette information pour savoir à quoi vous avez droit? Comment les portes vous ont-elles été ouvertes, ou est-ce que vous les avez défoncées? Il est évident que vous avez exercé des pressions, sinon vous ne seriez pas ici.

• (1120)

Mme Joanne Kimm: C'est vrai.

J'ai parlé à de nombreux membres du personnel d'Anciens Combattants, qui ont été fantastiques. Je fais également partie d'un certain nombre de groupes Facebook pour les anciens combattants, où nous échangeons des conseils et des recommandations. J'ai aussi communiqué avec le bureau de mon député. J'ai parlé à qui veut bien m'écouter. Une grande partie de la solution consiste à frapper aux portes. Je ne sais pas si beaucoup de gens pourraient le faire. Vous vous retrouvez dans une situation où quelqu'un est en train de mourir. Vous traversez des épreuves émotionnelles et physiques. Dans mon cas, je suis tout simplement très résiliente. J'essaie de parler à qui veut bien m'écouter, qu'il s'agisse du personnel d'Anciens Combattants ou d'un député.

M. Fraser Tolmie: Vous me dites que ce n'est pas le ministère des Anciens Combattants qui vous aide. C'est Facebook et d'autres communautés qui vous fournissent l'information dont vous avez besoin pour vous y retrouver dans cette situation. Est-ce bien ce que vous affirmez?

Mme Joanne Kimm: Non. Le ministère des Anciens Combattants nous a beaucoup aidés. En fait, les membres du personnel à qui j'ai parlé ont été très, très favorables à notre situation, et ils ont proposé d'autres prestations auxquelles nous pourrions avoir droit. Mais oui, il est vrai que j'ai dû m'adresser à eux. Cependant, dans les conversations que nous avons eues, on m'a demandé si j'étais au courant de ceci ou de cela. C'est aussi ce qui nous a aidés.

M. Fraser Tolmie: D'accord. Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

Le vice-président (M. Blake Richards): Je vous remercie, monsieur Tolmie.

Nous allons maintenant passer à M. Samson, du Parti libéral, qui a les six prochaines minutes.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Kimm, je vous remercie infiniment d'être ici et de nous avoir fait part de votre histoire et de certains des défis que vous rencontrez. Je suis moi aussi Néo-Écossais. Je suis donc très heureux

que vous soyez ici pour nous faire part publiquement de cette information et de certaines de vos difficultés.

Je tiens à remercier votre mari de son service, et vous aussi, comme mon collègue l'a dit. Nous savons très bien que lorsqu'une personne est en service, c'est toute sa famille qui l'est. C'est très difficile sur ce front.

Je crois également savoir que vous avez rencontré la ministre. Est-ce exact?

Mme Joanne Kimm: Oui, c'est vrai. Elle est venue chez nous et nous a rendu visite.

M. Darrell Samson: Pouvez-vous nous parler un peu de la façon dont cette conversation s'est déroulée?

Mme Joanne Kimm: Elle s'est bien passée, je crois. Je trouvais important qu'elle nous rencontre, parce que bien souvent, comme vous le savez, il y a beaucoup de paperasse. Il y a un numéro de dossier, mais j'avais vraiment besoin qu'elle nous rencontre en personne pour que nous puissions nous exprimer, et qu'elle puisse voir mon mari et savoir à quoi il ressemble.

J'ai préparé une note d'information pour elle, bien sûr, et nous avons eu une très belle discussion. J'ai eu l'impression qu'elle nous écoutait, et elle a promis d'essayer de voir si elle pouvait parler aux personnes responsables, pour nous aider.

M. Darrell Samson: Il est très important que vous racontiez votre histoire et que vous rencontriez les principaux intervenants.

Avez-vous parlé à l'une ou l'autre des filiales de la Légion? Elles ont aussi des agents qui peuvent aider les anciens combattants à trouver de l'information et à remplir des formulaires et ainsi de suite. Les avez-vous rencontrés?

Mme Joanne Kimm: Je suis en fait membre de la Légion. Les renseignements que la Légion peut fournir sont limités. Dans notre cas, nous avons rempli les formulaires nécessaires, et le personnel d'Anciens Combattants m'a aidé à trouver ceux qui étaient pertinents et que je devais utiliser.

Je n'ai pas vraiment eu à m'adresser à ma Légion, même si elle sait ce qui se passe et qu'elle a offert du soutien, mais c'est surtout avec Anciens Combattants que j'ai eu affaire.

M. Darrell Samson: C'est très bien, et c'est ce que nous voulons. Nous souhaitons que les anciens combattants et leurs familles s'adressent au ministère des Anciens Combattants pour poser des questions, pour obtenir le soutien dont ils ont besoin et pour savoir s'il y a d'autres types d'aide qui pourraient leur convenir, parce que vos défis évoluent avec le temps, comme vous l'avez dit dans votre histoire, qui est importante.

J'essaie simplement de bien comprendre. Vous racontez votre histoire et dites que le ministère des Anciens Combattants vous a beaucoup soutenus, et que son personnel a été très bon. Votre véritable objectif, c'est que les prestations que vous touchez ne sont pas suffisantes par rapport à d'autres. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Mme Joanne Kimm: C'est de l'indemnité pour douleur et souffrance dont je parle. C'est un montant prévu par la loi, si j'ai bien compris. Mon mari a été évalué à 116 %, mais en raison de cette échelle de notation, il ne pouvait pas recevoir plus de 100 %. C'est le problème que je dois soulever, car ce paiement forfaitaire n'est pas suffisant, à mon avis.

• (1125)

M. Darrell Samson: Parlons de ce paiement forfaitaire. Je ne sais pas si vous le savez — peut-être que oui, d'après vos discussions. Si vous deviez prendre la décision aujourd'hui, vous n'auriez pas à accepter le paiement forfaitaire dans le cas où vous ne le voudriez pas. Vous pourriez prendre une pension à vie. Quelqu'un en a-t-il parlé? Avez-vous eu une conversation à ce sujet également?

Mme Joanne Kimm: Oui. Il y avait l'option d'un montant mensuel par opposition à un montant forfaitaire, mais en raison du diagnostic de mon mari... À l'époque, le diagnostic lui laissait de 6 à 12 mois sans traitement, ou une probabilité de 75 % de vivre 5 ans avec le traitement. Comme nous ne savions pas combien de temps il allait vivre, nous avons opté pour le paiement forfaitaire.

M. Darrell Samson: Qui est l'aidante naturelle à l'heure actuelle? Recevez-vous des fonds pour cela?

Mme Joanne Kimm: Oui. Nous avons aussi maintenant un aide-soignant qui vient le jour pendant que je suis au travail. Pendant la nuit, c'est moi qui m'occupe principalement de lui. Il est très sédentaire le jour. Il passe presque toute la journée dans son fauteuil inclinable. C'est après le souper et la nuit que je m'occupe de lui et que je m'assure qu'il prend un bain et qu'il se rend là où il doit aller sans tomber. Ses jambes sont très faibles en ce moment, alors je dois m'assurer que quelqu'un marche avec lui.

Le vice-président (M. Blake Richards): Il vous reste une minute, monsieur Samson.

M. Darrell Samson: Merci.

Dieu nous en préserve, mais s'il décède, vous avez dit que cela pourrait accroître les défis financiers pour vous. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en sera des sommes que vous recevez actuellement si le pire arrivait?

Mme Joanne Kimm: D'après ce que je comprends — et en fait, j'ai une lettre à ce sujet —, j'aurai droit à certaines des prestations que nous recevons actuellement. Il y a le Programme pour l'autonomie des anciens combattants qui, si j'ai bien compris, peut être maintenu. Il s'agit du programme d'entretien ménager et d'entretien des pelouses.

Bien sûr, il y a sa pension, quand il la touchera. En fait, il la touche en ce moment, et il y a quelques autres prestations, mais d'autres cesseront d'être versées évidemment après son décès. Je pense que les prestations de remplacement du revenu et de diminution de la capacité de gain cesseront, d'après ce que je comprends. J'aurai droit à certaines prestations, mais pas à d'autres, après son décès.

M. Darrell Samson: Merci beaucoup de votre témoignage, d'être venue ici et de votre force. Je sais à quel point cela doit être difficile pour vous. Merci.

Mme Joanne Kimm: Merci.

Le vice-président (M. Blake Richards): Merci, monsieur Samson.

C'est la fin de cette série de questions.

[Français]

Madame Bérubé, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame Kimm, je vous remercie d'avoir accepté de venir témoigner. Je sais que ce que vous vivez est très difficile, et je vous exprime toute ma compassion.

Vous avez mentionné que votre mari a reçu un diagnostic de cancer en 2022 et que son espérance de vie, s'il ne recevait pas de traitement, était de 6 à 12 mois. S'il acceptait de recevoir un traitement, ses chances de survie étaient de 75 % et son espérance de vie était de cinq ans.

Madame Kimm, pensez-vous que son cancer a été causé par sa carrière dans les Forces armées canadiennes?

Mme Joanne Kimm: Merci.

[Traduction]

Oui. Mon mari lorsqu'il était dans la marine, a été exposé à des produits chimiques toxiques. Il a également été exposé à l'amiante à bord de certains des vieux navires sur lesquels il a servi. L'AFFF était l'un des produits chimiques utilisés dans les exercices de lutte contre les incendies. Pour mettre les choses en contexte, mon mari était mécanicien de marine — ou « soutier », comme on les appelait — et il devait très souvent manipuler des produits chimiques toxiques dans l'exercice de ses fonctions. D'après ce que mon mari m'a dit, quand ils ont utilisé, l'AFFF par l'exemple, dont nous savons maintenant qu'il cause le cancer — c'est reconnu —, le produit s'est également infiltré dans les eaux souterraines et les a empoisonnées. Lorsqu'il était en service, ils n'utilisaient pas d'équipement de protection. Ils ont utilisé ces produits à diverses fins dans le cadre de leurs fonctions, comme je l'ai mentionné — pour des exercices de lutte contre les incendies, etc. —, alors il a été exposé à de très nombreux produits chimiques, oui.

De plus, il n'y a pas de cas de cancer dans sa famille, alors c'était tout un choc. Lorsqu'il a reçu son diagnostic, nous étions très surpris. On ne s'y attendait pas. En parlant avec lui et en faisant un peu de recherches... ses collègues ont été nombreux à mourir du cancer. Il a utilisé de nombreux produits chimiques dans le cadre de ses fonctions. Son cancer était donc causé par sa carrière, oui.

• (1130)

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Selon ce que je sais, vous avez aussi dit que votre conjoint avait reçu le montant forfaitaire maximum, selon le barème, au moment où il a fait son choix.

Selon vous, était-ce suffisant? Sinon, pourquoi?

[Traduction]

Mme Joanne Kimm: Je vous remercie de cette question.

Lorsque nous avons appris le montant que nous allions recevoir, nous étions, en fait, très reconnaissants. Je ne me suis pas rendu compte à ce moment qu'il ne s'agissait que de cinq années de salaire. Nous étions heureux et nous nous disions qu'enfin quelqu'un reconnaissait que son cancer était lié au travail. Il a fallu un peu de temps pour bien comprendre. Mon mari est le genre de personne qui n'aime pas dépenser, alors il voulait en épargner une partie parce qu'on sait que quand il n'y en a plus, il n'y en a plus. Nous comprenons cela.

Cependant, après avoir fait un peu de recherche dans son dossier, je me suis rendu compte de ce que cela représentait. Je me suis dit: « Bon sang, une personne qui a eu une très longue carrière dans l'armée, qui est en train de mourir à cause de cette carrière, reçoit l'équivalent de cinq ans de salaire. » Cela nous a choqués. Et même si cela a aidé — cet argent a aidé, bien sûr, et aide toujours —, en prenant conscience de ce qu'il vit par rapport au montant d'argent qu'il a reçu... Cela semble tellement injuste. Il est en train de mourir. Je ne minimise pas l'importance de la chose, mais il n'a pas perdu un membre; il ne peut pas obtenir une prothèse. Il va mourir avant la fin de l'année; c'est ce que m'ont dit le médecin en soins palliatifs et son oncologue.

Même si nous sommes très reconnaissants d'avoir reçu cet argent, après avoir parlé à d'autres anciens combattants dans notre famille, ce n'est pas suffisant. Comment peut-on mettre un signe de dollar sur la vie d'une personne? Évidemment, on ne peut pas le faire — c'est tout simplement impossible —, mais je pense que pour une question d'équité... Après avoir vu ce que le Royaume-Uni offre à ses anciens combattants, il est assez choquant de faire une comparaison.

J'espère avoir répondu à votre question.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Votre mari a quasiment donné sa vie pour la patrie, selon ce que vous venez de dire. Vous avez aussi dit que les anciens combattants avaient beaucoup donné pour le pays.

Depuis ce temps, votre conjoint a-t-il reçu d'autres indemnités de la part d'Anciens Combattants Canada en lien avec son état de santé?

[Traduction]

Mme Joanne Kimm: Oui, mon mari reçoit une prestation de remplacement du revenu et une prestation pour diminution de la capacité de gain. Il a également reçu du soutien... Nous recevons deux types de soutien: un soutien financier et un soutien physique. Par exemple, il a un fauteuil releveur pour l'aider à se lever et à s'asseoir. Il dispose de barres d'appui dans sa salle de bains. Ces éléments l'aident dans ses activités quotidiennes, mais il reçoit aussi un montant mensuel dans le cadre des deux prestations que je viens de mentionner.

[Français]

Le vice-président (M. Blake Richards): Il vous reste quelques secondes.

Mme Sylvie Bérubé: Vous êtes aidante naturelle depuis 2022, est-ce bien cela?

[Traduction]

Mme Joanne Kimm: C'est exact, oui.

Le vice-président (M. Blake Richards): Merci.

Nous allons maintenant passer au NPD et à Rachel Blaney pendant les six prochaines minutes.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup, madame Kimm, d'être avec nous aujourd'hui. Vous remercieriez votre mari en mon nom pour vous avoir permis de venir ici et être loin de lui en ces temps difficiles et, bien sûr, pour les services extraordinaires qu'il a rendus au pays.

Ma première question est la suivante: pourquoi vouliez-vous vous adresser au Comité?

Mme Joanne Kimm: Je vous remercie de votre question.

Je tenais à me présenter devant le Comité aujourd'hui pour m'adresser à vous tous parce que vous êtes l'instance qui peut changer les choses. Beaucoup de gens vous font part de leurs problèmes. Vous exercez une influence sur les politiques, sur les lois.

Il est très important pour moi d'être ici en personne devant vous afin que vous puissiez entendre mon histoire, l'histoire de notre famille, dans l'espoir que vous soyez en mesure, et disposés à apporter ce changement. C'est tellement important. Je lisais le mandat du Comité qui dit: « En vertu du Règlement, le gouvernement est tenu, si le Comité en fait la demande, de répondre aux opinions et aux recommandations contenues dans les rapports d'ACVA. »

Je suis ici aujourd'hui en espérant que vous contribuerez à changer les choses, non seulement pour ma famille, mais aussi pour d'autres anciens combattants qui vivent des situations semblables. Beaucoup ne disent rien. Ils ne savent pas comment demander de l'aide. Je suis de tout cœur avec ceux qui ne le peuvent pas, car les libertés dont nous jouissons aujourd'hui n'existent que grâce à ceux qui se sont battus pour nous dans le passé. Maintenant, nous devons leur rendre la pareille. Nous devons nous battre pour eux, et c'est pourquoi je suis ici aujourd'hui.

• (1135)

Mme Rachel Blaney: Dans votre témoignage et vos réponses au Comité, je vous ai entendue parler à quelques reprises de l'une des mesures que souhaitez, c'est-à-dire une modification législative. Pourriez-vous nous parler de la forme que cela pourrait prendre, à votre avis, et quelles seraient vos recommandations pour le Comité à ce sujet?

Mme Joanne Kimm: Pour confirmer, parlez-vous du changement aux montants prévus par la loi?

Mme Rachel Blaney: Oui.

Mme Joanne Kimm: Étant donné que les montants sont prévus par la loi, il faut examiner ces montants soigneusement. Sont-ils suffisants par rapport à ce qui est offert dans des pays comparables du Commonwealth? Nous combattons tous ensemble. Nos anciens combattants ont tous combattu dans les guerres ensemble. Ils ne se souciaient pas de savoir qui venait d'où. Ils étaient là dans un but commun: défendre leurs pays, défendre nos libertés.

Le fait de constater que le Canada offre des indemnités beaucoup moins élevées que d'autres pays signifie que nous avons du travail à faire. Nous devons les harmoniser avec celles d'autres pays, comme le Royaume-Uni, par exemple, et cela doit se faire par voie législative.

Mme Rachel Blaney: Merci.

En écoutant votre témoignage, l'une des questions qui me sont venues à l'esprit est la suivante: que peut faire le ministère des Anciens Combattants pour vraiment aider les anciens combattants à savoir à quelles prestations et indemnités ils peuvent avoir droit? Cela me fait penser à une conversation que vous et moi avons eue il n'y a pas si longtemps à propos des sommes auxquelles vous aviez droit pour ses vêtements, je crois, et dont vous n'aviez aucune idée.

Je me demande comment, selon vous, cela pourrait être mieux expliqué aux familles.

Mme Joanne Kimm: Je vous remercie.

Pour mettre les choses en contexte, j'ai appris récemment que nous pouvions demander une allocation vestimentaire, ce qui m'a surpris, car je n'y aurais jamais pensé. En raison de l'état de mon mari, je fais assez souvent la lessive. Nous recevons une petite allocation pour cela.

Le ministère des Anciens Combattants doit être proactif auprès des anciens combattants. Il doit créer un bureau de liaison qui communique activement avec eux individuellement pour prendre de leurs nouvelles, savoir les services qu'ils obtiennent actuellement et s'ils auraient besoin d'autre chose. Comme je l'ai déjà mentionné, les anciens combattants n'aiment pas demander de l'aide. Ils sont habitués à suivre les ordres et à faire ce qu'on leur dit de faire. Il faut qu'un bureau communique avec eux pour leur demander ce dont ils auraient besoin. Si des systèmes étaient mis en place de façon proactive pour que les anciens combattants puissent obtenir ce dont ils ont besoin sans avoir à quémander auprès d'Anciens Combattants pour en avoir un peu plus, cela ferait une grande différence pour beaucoup de gens.

Mon mari ne demandera pas d'aide. C'est à moi de faire ce que je peux pour l'aider. Si Anciens Combattants avait un bureau de liaison, cela aiderait beaucoup les anciens combattants qui ne sont pas en mesure de demander de l'aide ou qui ne savent pas quoi demander.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie.

Dans le cadre de ce processus, avez-vous communiqué avec le Tribunal des anciens combattants, révision et appel?

Mme Joanne Kimm: Dans notre cas, comme nous avons reçu le montant maximal, nous ne pouvons pas nous adresser au tribunal d'appel. Le tribunal d'appel est là pour ceux qui estiment avoir été traités injustement et ne pas recevoir les prestations auxquelles ils ont droit.

Dans notre cas, nous ne pouvons pas nous adresser au tribunal d'appel.

• (1140)

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie.

Le vice-président (M. Blake Richards): Merci.

C'est la fin de notre première série de questions. Nous allons maintenant passer à la deuxième série. La seule différence pratique, c'est que le temps de parole est de cinq minutes au lieu de six.

Nous passons maintenant à M. Dowdall, du Parti conservateur.

M. Terry Dowdall (Simcoe—Grey, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, madame Kimm, d'être ici aujourd'hui. Je tiens également à remercier votre mari, John, pour les services qu'il a rendus à notre pays.

Je sais qu'il doit être difficile de prendre du temps que vous consacriez normalement à votre mari pour venir ici et nous renseigner sur les questions à l'étude. Je dois vous féliciter. Vous aidez les autres. Vous voulez aussi de l'aide maintenant, et vous voulez vous faire la porte-parole des anciens combattants que nous n'entendons pas souvent, très franchement. Je tiens vraiment à vous en remercier. Je pense qu'il est important que le Comité en prenne note.

Ce que j'ai constaté dans les comités — je suis ici depuis 2019, mais pas toujours à ce comité —, c'est que nous menons souvent

beaucoup d'études, habituellement à la suite d'enjeux soulevés par les médias, qui sont plus nombreux que les études acceptées. Parfois, cela donne lieu à des changements, et c'est ce qui pourrait se produire aujourd'hui. C'est fantastique de venir nous rencontrer. Il est bon de faire entendre sa voix. Vous semblez rencontrer tous les intervenants. Vous avez dit plus tôt avoir rencontré la ministre.

Quand avez-vous rencontré la ministre?

Mme Joanne Kimm: C'était le 8 juillet.

M. Terry Dowdall: Était-ce en juillet de cette année?

Mme Joanne Kimm: Oui.

M. Terry Dowdall: C'est probablement la meilleure recommandation.

Y a-t-il eu un suivi quant aux prochaines étapes?

Mme Joanne Kimm: Parlez-vous de sa visite?

M. Terry Dowdall: Oui.

Mme Joanne Kimm: J'ai reçu une lettre de sa part me remerciant de la rencontre, etc., mais sa recommandation était d'aller devant le tribunal d'appel. Il y avait aussi d'autres ressources, par exemple, le numéro 1-800 d'Anciens Combattants.

Malheureusement, elle n'était pas en mesure d'apporter quelque changement que ce soit. C'est la réponse que j'ai obtenue à ma demande.

M. Terry Dowdall: J'imagine que ce n'est pas ce que vous vouliez entendre. Vous étiez un peu frustrée de sa réponse.

Mme Joanne Kimm: J'ai été déçue. J'espérais que, si je rencontrais la ministre en personne, elle comprendrait ce que je lui demande. Malheureusement, je n'ai pas obtenu la réponse que j'espérais. Je comprends qu'il est parfois difficile pour les ministres d'obtenir les changements nécessaires.

M. Terry Dowdall: Notre étude mènera à des recommandations, plus qu'à la capacité de donner suite à ces recommandations. Je tenais à le préciser.

Un autre élément très important que vous avez soulevé, et dont j'ai été témoin depuis que je siège à ce comité — je suis l'un des nouveaux membres —, c'est la confusion... Comme vous le dites, un agent de liaison est probablement une idée fantastique. Je sais qu'il est difficile de savoir à qui s'adresser pour obtenir de l'aide.

Les gestionnaires de cas ont-ils changé? Nous avons eu un nouveau contrat l'an dernier. Trouvez-vous qu'ils changent et que vous n'avez pas toujours le même gestionnaire de cas? Est-ce que cela a une incidence sur les anciens combattants?

Mme Joanne Kimm: Je crois que oui. Dans notre cas, nous avons beaucoup de chance. Nous avons eu deux gestionnaires de cas, et l'un d'eux, si j'ai bien compris, s'occupe de certaines prestations couvertes par la Croix Bleue. L'autre s'occupe plutôt des questions qui touchent Anciens Combattants. Nous en avons eu deux, mais je ne savais jamais à qui j'allais parler, parce que lorsqu'on appelle le numéro 1-800, on parle à la personne qui répond au téléphone, puis on nous transfère à la personne la plus appropriée. On ne sait pas de qui il s'agira.

M. Terry Dowdall: J'habite dans une communauté où il y a des militaires, juste à côté de la BFC Borden, à Angus, en Ontario. C'est l'une des plus grandes bases. J'entends souvent les anciens combattants dire qu'ils se sentent plus comme des numéros que comme des personnes. C'est ce que j'entends le plus souvent. Diriez-vous que c'est un peu le cas?

Mme Joanne Kimm: Je suis d'accord, oui.

M. Terry Dowdall: D'accord, c'est bien.

L'autre question que j'avais... C'est intéressant. Votre mari a eu une longue carrière, et le montant qu'il a reçu était de 334 000 \$. Est-ce impossible?

Mme Joanne Kimm: Non.

M. Terry Dowdall: D'accord, ce n'est donc pas impossible.

Le montant est de 300 000 \$ pour 20 ans, ce qui représente environ 60 000 \$ par année sur cinq ans. Quelle serait votre recommandation? Si quelqu'un se trouvait dans cette situation après quatre ans dans l'armée, devrait-il recevoir le même montant qu'une personne qui a servi pendant 20 ans?

Je me demande ce que vous disent les anciens combattants. Comment faudrait-il procéder? Si c'est la cause du cancer de la personne, peu importe le temps qu'elle a servi, est-ce que cela devrait être la raison...? Je sais que le montant est probablement trop bas, mais je comprends mal la partie sur les années de service. C'est bien d'avoir servi pendant 20 ans, mais si quelqu'un a servi pendant quatre ans et qu'il souffre d'une maladie quelconque à cause de l'armée, devrait-il recevoir beaucoup moins?

• (1145)

Mme Joanne Kimm: Eh bien, comme nous le savons, le cancer ne fait pas de discrimination en fonction de la durée du service dans l'armée, alors je me demande pourquoi il n'obtiendrait pas le même montant.

M. Terry Dowdall: D'accord.

Mme Joanne Kimm: Peu importe la durée du service, un cancer est un cancer. Si c'est attribuable au service, alors il devrait recevoir le même montant. Je ne parle pas du même montant d'une personne à l'autre, mais il devrait tout de même recevoir, dans ce cas, le maximum.

Dans votre exemple, si la personne est cotée à 100 % sur le barème, il est évident qu'elle devrait obtenir le même montant. La durée de son service importe peu.

M. Terry Dowdall: D'accord.

Mme Joanne Kimm: Si c'est le service qui est à l'origine du cancer, alors...

M. Terry Dowdall: D'accord, comme nous parlions des années de service et du montant par année, je me demandais si cela pouvait être une base sur laquelle nous pourrions nous appuyer: si la personne a travaillé plus longtemps, elle obtiendrait plus.

Mme Joanne Kimm: Non, c'était juste pour contextualiser, pour dire combien de temps il a servi.

M. Terry Dowdall: Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Le vice-président (M. Blake Richards): Merci.

Pour la prochaine série de questions, nous passons à M. Casey, du Parti libéral.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être des nôtres, madame Kimm. Votre témoignage est éloquent. Votre mari serait sans doute extrêmement fier de la manière dont vous le défendez, lui et d'autres dans votre situation.

Madame Kimm, j'aimerais vous demander votre avis sur deux ou trois questions. D'abord, la plupart des anciens combattants que nous recevons témoignent devant le Comité parce qu'ils ont un problème avec Anciens Combattants et que le ministère ne répond pas à leurs attentes. Le nombre d'anciens combattants qui nous le répètent ne correspond pas aux données recueillies par le ministère sur les niveaux de satisfaction. Votre histoire, elle, y correspond. Durant votre témoignage aujourd'hui, vous avez dit que vos échanges avec Anciens Combattants et les services que vous recevez de sa part étaient excellents. Le personnel est formidable. Il vous est d'un grand soutien. Il vous a aiguillés vers d'autres prestations, et vous avez eu beaucoup de chance.

Quand nous recevons des témoins qui ne sont pas satisfaits de leurs services, nous leur demandons des détails. Je vais donc vous demander de nous en dire plus sur les raisons pour lesquelles vous êtes satisfaite du personnel et des services d'Anciens Combattants. Pouvez-vous nous donner des exemples précis?

Mme Joanne Kimm: Oui, je vous remercie. Je peux vous donner quelques exemples.

D'abord, il y a la fois où le gestionnaire de cas de mon mari nous a rendu visite à la maison.

M. Sean Casey: La ministre vous a aussi rendu visite.

Mme Joanne Kimm: Oui, la ministre aussi. Je leur suis très reconnaissante d'être venus chez nous; c'était un gage de leur soutien. En cette ère de la technologie, c'est très facile pour quelqu'un de prendre le téléphone et de demander: « Quel est votre numéro de dossier? » C'est la première chose qu'on nous demande: notre numéro de dossier. Qu'un gestionnaire de cas prenne le temps de venir chez nous, de tout m'expliquer, de me présenter une lettre détaillant ce à quoi nous avons droit maintenant et ce que nous recevrons à sa mort — cela a beaucoup aidé. J'ai ressenti que nous étions vraiment importants aux yeux du personnel.

À d'autres occasions, j'ai reçu des appels de l'autre gestionnaire de cas, celle qui s'occupe des prestations du PAAC et de la Croix Bleue. Par exemple, j'essayais d'obtenir l'approbation pour des soins à domicile. Si je me souviens bien, j'ai dû attendre deux semaines et demie ou trois semaines, et je me suis fait dire que parce que c'était beaucoup d'argent, la demande devait être envoyée à un niveau supérieur pour approbation. J'étais un peu frustrée parce que ce n'est jamais assez d'argent, mais c'est là une tout autre discussion.

Cette femme a pris le temps de m'appeler. C'était un vendredi. Elle m'a dit qu'elle s'apprêtait à partir quand elle a vu que l'approbation avait été donnée; elle voulait me le dire tout de suite pour que je puisse en informer le fournisseur de services. À ce point-là, nous étions prêts à payer de notre poche en attendant l'approbation parce que nous avions besoin que quelqu'un vienne pendant que j'étais au travail. J'ai été très touchée qu'elle prenne le temps de faire cela pour moi un vendredi; son geste a réduit considérablement mon stress.

Voilà quelques exemples que je peux vous donner.

• (1150)

M. Sean Casey: Merci.

Dans le peu de temps qu'il me reste, j'aimerais que vous nous parliez des autres indemnités offertes, au-delà du montant forfaitaire maximal de l'indemnité pour douleur et souffrance. Pour que la comparaison avec les autres pays du Commonwealth soit juste, je trouve pertinent de tenir compte de l'ensemble des indemnités offertes aux anciens combattants blessés ou malades.

Je pense que vous avez dit qu'il y avait une prestation pour les proches aidants, un programme pour l'autonomie des anciens combattants, une pension militaire, une allocation pour la diminution de la capacité de gain et une prestation de remplacement du revenu, en plus du soutien pour l'équipement et de l'allocation vestimentaire. Cette liste est-elle complète?

Mme Joanne Kimm: Je suis juste en train de vérifier. Je pense que vous avez tout nommé.

M. Sean Casey: Madame Kimm, seriez-vous prête à nous fournir un résumé écrit des indemnités? Nous n'aurons pas le temps d'examiner la question plus à fond.

Mme Joanne Kimm: Oui, je peux vous fournir ces renseignements par écrit, sans problème. Vous n'avez qu'à me dire à qui les envoyer.

M. Sean Casey: Merci.

Merci, monsieur le président.

Le vice-président (M. Blake Richards): D'accord, merci.

Nous passons maintenant à la deuxième partie de la deuxième série de questions. Le Bloc québécois et le NPD disposeront de deux minutes et demie chacun pour poser d'autres questions.

Madame Bérubé, la parole est à vous.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Madame Kimm, l'équivalent de combien d'années de salaire serait acceptable comme indemnité, selon vous?

[Traduction]

Mme Joanne Kimm: Pour l'indemnité, tout dépend de la gravité de la maladie ou de la blessure. À l'heure actuelle, on utilise une échelle d'évaluation. Quand un membre se blesse, par exemple, la gravité de sa blessure est évaluée, et cette évaluation sert à déterminer le montant de ses prestations. Je ne sais pas vraiment comment répondre à votre question parce que chaque ancien combattant ou chaque membre est différent. Il y a des troubles mentaux et des troubles physiques. Je pense que tout dépend de la situation.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Croyez-vous avoir obtenu d'Anciens Combattants Canada tous les renseignements accessibles sur les prestations et les services auxquels vous avez droit?

[Traduction]

Mme Joanne Kimm: C'est une bonne question.

Je n'en suis pas certaine parce que je découvre encore des prestations et des services auxquels nous pourrions avoir droit. Par exemple, j'ignorais totalement l'existence de l'allocation vestimentaire. Le montant est minimal, mais je n'en avais jamais entendu parler. Si l'on ignore ce qui est offert, on ne sait pas quoi demander.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Quelles répercussions cela aura-t-il sur votre vie personnelle et familiale à la suite du décès de votre conjoint?

[Traduction]

Mme Joanne Kimm: C'est une bonne question. En ce moment, notre fils et notre petit-fils habitent avec nous. L'ironie, c'est que mon fils aîné sert dans la Marine sur la côte Ouest; il est là-bas avec sa famille. Au début, il y aura beaucoup de paperasse. Après, nous devons nous adapter à notre nouvelle réalité familiale. Autrement dit, quand toute la paperasse aura été remplie et quand nous saurons à quoi nous avons droit, nous pourrions trouver une façon d'aller de l'avant.

Il va sans dire que la disparition de mon mari laissera un trou béant, mais comme nous le savons tous, avec ou sans nous, la vie continue. Il faut trouver moyen de tourner la page. Je pense qu'il sera heureux de savoir que j'aurai tout fait pour améliorer le sort de notre famille. Finalement, c'est tout ce qui compte. Nous voulons tous le meilleur pour notre famille. Nous prenons soin de notre famille.

D'après moi, s'il sait que nous irons bien, que nous aurons les moyens par exemple de payer l'hypothèque et que nous nous en sortirons, il partira l'esprit tranquille. Bien entendu, ce sera difficile de continuer notre vie après son décès, mais nous y arriverons.

• (1155)

Le vice-président (M. Blake Richards): Merci.

Nous passons maintenant à Mme Rachel Blaney, pour deux minutes et demie.

Mme Rachel Blaney: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie encore une fois pour votre témoignage. Je le trouve fort précieux et éloquent. Certaines questions aussi sont très intéressantes.

Je veux m'assurer de bien comprendre ce que vous nous dites, à savoir que deux choses peuvent être vraies en même temps. D'un côté, vous pouvez être satisfaite du service que vous avez reçu — le fait que le gestionnaire de cas s'est présenté chez vous pour vous aider et que la ministre vous a rendu visite pour connaître votre histoire. En même temps, vous pouvez être très déçue de l'indemnité à laquelle vous avez eu droit parce qu'elle n'est tout simplement pas suffisante.

Je veux m'assurer d'avoir bien compris ce que vous nous dites que ces deux choses sont vraies en même temps.

Mme Joanne Kimm: Oui, c'est juste.

Mme Rachel Blaney: Merci.

Ma prochaine question pour vous concerne le processus. Vous avez appris que votre mari était gravement malade, que ses jours étaient comptés et que sa maladie était due aux services qu'il a rendus à son pays. Je présume que vous avez eu une discussion avec ACC sur les options qui s'offraient à vous pour la suite des choses.

À ce moment-là, le ministère vous a-t-il offert du soutien émotionnel, à vous et à votre mari, pour vous aider à discuter de vos options? J'ai remarqué qu'ACC avait beaucoup de bons employés, mais que ses services ne tenaient pas nécessairement compte des traumatismes. Si vous apprenez soudainement que votre mari est très malade et qu'il risque de mourir beaucoup plus tôt que vous ne l'anticipiez, et si vous examinez vos options sans savoir laquelle est la meilleure, il me semble que...

À ce moment-là, votre mari et vous avez-vous reçu du soutien pour vous aider à faire face à un tel traumatisme, à votre chagrin et à cette nouvelle réalité?

Mme Joanne Kimm: On nous a offert la possibilité de parler à un travailleur social. J'ai accepté parce que parfois, c'est plus facile de parler à quelqu'un qui ne fait pas partie de la famille; leur perspective est différente. Du soutien émotionnel nous a été offert.

Mon mari a choisi de refuser ce soutien, simplement parce qu'il est têtue. Toutefois, lui et moi en avons parlé. Certains membres de la famille ont de la difficulté à parler de leur chagrin parce que tout le monde l'éprouve différemment — et nous éprouvons tous du chagrin en ce moment. C'est difficile de s'ouvrir à cela. C'est aussi difficile de demander ce genre de soutien à Anciens Combattants. Cela dit, ce soutien nous a été offert.

Mme Rachel Blaney: D'après vous, qu'est-ce qui vous aurait permis d'accepter plus facilement ce soutien?

Le vice-président (M. Blake Richards): Je vous prie de répondre très brièvement. Le temps est écoulé, mais vous pouvez donner une réponse brève.

Mme Joanne Kimm: Juste le fait de nous l'offrir, c'est important. C'est aussi important de nous fournir toute l'information. Si l'on ignore ce qui est offert, on ne sait pas vers qui se tourner.

Le vice-président (M. Blake Richards): Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la troisième série de questions. Nous reprenons les interventions de cinq minutes. Je donne la parole à Mme Cathay Wagantall, du Parti conservateur, pour cinq minutes.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Kimm, je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Je comprends votre situation. Il y a maintenant neuf ans que je siége au Comité. C'est ma neuvième année. Croyez-moi, parmi les anciens combattants que je connais, beaucoup ont vécu la même chose que vous. J'ai des sentiments profonds à ce sujet. Je connais une femme qui a vécu exactement la même situation que vous. Bien entendu, son mari voulait qu'elle reçoive un soutien adéquat. Il est décédé.

Je trouve très important de reconnaître que de nombreux anciens combattants sont satisfaits du soutien qu'ils reçoivent. Le Canada compte plus de 400 000 anciens combattants, et le ministère s'occupe bien de beaucoup d'entre eux. Toutefois, il y a une cohorte qui semble se heurter constamment à des obstacles. Ces anciens combattants vous écoutent aujourd'hui, et je suis certaine qu'ils applaudissent votre présence et votre mission. Cependant, quand ils entendent qu'un gestionnaire de cas s'est présenté chez vous ou que vous avez passé du temps avec la ministre... Ce n'est pas la norme pour les anciens combattants de recevoir un tel service et autant de renseignements. Vous avez parlé de la nécessité de créer un poste d'agent de liaison; c'est une recommandation que le Comité a entendue souvent. Je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus. C'est très important.

Pouvez-vous nous dire à combien s'élève approximativement la différence entre les prestations que votre mari reçoit aujourd'hui par l'intermédiaire des différents programmes et l'indemnité pour douleur et souffrance que vous toucherez à son décès? Quelle sera la différence pour votre revenu familial?

• (1200)

Mme Joanne Kimm: Sur le plan financier, la différence sera considérable. Je n'ai pas...

Mme Cathay Wagantall: Je vous demande juste une approximation. Je ne m'attends pas à des détails. J'ai compris ce que M. Casey a dit.

Mme Joanne Kimm: Il faudrait que je vérifie les documents. En fait, je cherchais la lettre qui donne les détails. C'est au moins environ... Je pense que c'est à peu près 1 500 \$.

Mme Cathay Wagantall: D'accord, merci.

Un ancien combattant a communiqué avec moi hier après s'être rendu au bureau d'ACC. Ce n'était pas dans ma circonscription. Je viens de la Saskatchewan. L'Ontario, bien sûr, c'est à l'autre bout du pays. Il s'est rendu au bureau, mais il n'y avait personne. Il a appelé, et personne n'a répondu. En gros, il y avait un avis qui disait que pour rencontrer quelqu'un, il fallait demander un rendez-vous et attendre une réponse. Il était déconcerté. Quand on pense qu'il y a de nombreux bureaux partout au pays... L'idée, c'est que quelqu'un soit là pour répondre aux questions, aux préoccupations et aux besoins des anciens combattants.

Avez-vous eu le même problème? Comment êtes-vous entrée en contact avec Anciens Combattants? Êtes-vous passée par la Légion ou par un bureau? Comment avez-vous fait?

Mme Joanne Kimm: J'ai fait un peu des deux. J'ai appelé souvent le numéro 1-800.

Mme Cathay Wagantall: D'accord.

Mme Joanne Kimm: J'ai réussi à parler à quelqu'un.

Mme Cathay Wagantall: Combien de temps avez-vous attendu?

Mme Joanne Kimm: Ce n'était pas très long, en fait. Je n'ai eu aucun problème avec le numéro 1-800.

Mme Cathay Wagantall: Vous utilisez surtout ce numéro.

Mme Joanne Kimm: Oui.

Mme Cathay Wagantall: D'accord.

Je veux m'assurer que vous comprenez le fonctionnement. Nous sommes ravis de vous recevoir aujourd'hui. En même temps, beaucoup d'autres personnes pourraient venir témoigner au même sujet. Le rôle du Comité est d'étudier des affaires ou des politiques données. Nous formulons des recommandations à l'intention de la ministre. C'est la ministre qui répond à nos recommandations et qui choisit celles qu'elle veut prendre en considération.

Le fait que vous ayez rencontré la ministre à deux occasions et qu'elle n'ait rien pu faire me préoccupe. À mes yeux, c'est un signe du déséquilibre entre le rôle de la ministre et celui du sous-ministre et des responsables du programme. Je demanderais à la ministre de recommander qu'une étude soit faite, parce que c'est vrai que c'est très difficile de modifier une situation rapidement. Je comprends que vous demandez des changements à long terme, mais vous cherchez aussi à améliorer la situation de votre famille. J'applaudis vos efforts. Toutefois, je sais qu'il arrive dans certains cas que des modifications soient apportées soudainement. On l'a vu avec l'indemnité pour blessure grave. Il y a des règles et des règlements sur le traitement et l'utilisation. Puis, tout d'un coup, on l'utilise différemment...

Le vice-président (M. Blake Richards): Le temps est écoulé. Je ne sais pas si le témoin voulait réagir à certains des propos.

Mme Joanne Kimm: Non.

Le vice-président (M. Blake Richards): D'accord, pas de problème.

Merci, madame Wagantall.

Nous allons maintenant passer au Parti libéral et à Wilson Miao, pour cinq minutes.

M. Wilson Miao (Richmond-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci, madame Kimm, d'être ici et de comparaître devant le Comité.

J'aimerais vous donner un peu plus de temps, puisque je serai la dernière personne à vous poser des questions, pour nous faire part de votre point de vue. Vous avez mentionné que beaucoup de programmes de prestations ne sont pas connus et que, par conséquent, on ne sait pas où et comment en faire la demande.

Pouvez-vous nous dire quel genre de système, selon vous, serait utile dans vos circonstances et pour ceux qui nous écoutent et qui vivent la même situation?

• (1205)

Mme Joanne Kimm: Comme je l'ai déjà mentionné, je pense qu'il serait très utile d'avoir un bureau de liaison pour les anciens combattants qui communique avec eux pour discuter de leur situation et passer en revue les prestations qui leur sont offertes et dont ils ne sont peut-être pas au courant. Comme je l'ai mentionné, nous n'étions pas au courant de l'allocation vestimentaire. Cela semble minime, mais elle était offerte. J'en ai eu connaissance seulement parce que le personnel d'Anciens Combattants l'a mentionnée.

Une communication proactive avec les anciens combattants et leurs familles aiderait également le personnel à comprendre leur situation familiale et à voir quels autres programmes ou prestations pourraient leur être offerts. Autrement, comme je l'ai expliqué, le ministère des Anciens Combattants est un bureau très axé sur les demandes. À moins de savoir ce qu'on demande, on ne sait pas ce qui est offert.

M. Wilson Miao: Je sais que, pendant la pandémie, beaucoup de bureaux d'Anciens Combattants étaient fermés, et même avant cela, quelques-uns d'entre eux ont été fermés, ce qui a nui à la qualité des services pour nos anciens combattants.

À vous entendre, il semble qu'il serait vraiment important qu'un agent de liaison proactif rencontre les anciens combattants en personne, écoute leurs récits et comprenne leurs situations pour voir ce qui pourrait leur être utile.

Auriez-vous d'autres recommandations ou suggestions à nous faire pour que le rapport de cette étude soit rédigé de façon à soutenir les futurs anciens combattants qui traversent des moments difficiles comme vous?

Mme Joanne Kimm: Mon autre réflexion à ce sujet concerne les membres actifs. Mon père était militaire lui aussi, et ma famille a donc un long passé militaire.

Avant qu'ils ne soient libérés du service militaire, je sais que les militaires peuvent participer à des séminaires pour discuter d'Anciens Combattants, où ils reçoivent des renseignements sur les pro-

grammes et les prestations. Je pense qu'il faut aller un peu plus loin. Nous devons reculer dans le temps et demander au ministère de la Défense nationale de fournir plus de renseignements à l'avance à ceux qui... Les militaires n'auront peut-être pas besoin de ces services pendant 20 ans, comme dans le cas de mon mari, mais l'information devrait être fournie à l'avance. Ainsi, si quelque chose se produit, ils pourront se référer à ce cartable ou à ces renseignements qui indiquent: « Si vous vous retrouvez dans une certaine situation, voici avec qui vous pouvez communiquer, et voici ce à quoi vous pourriez avoir droit. » Ils auraient ainsi une idée claire et transparente des services qui pourraient leur être offerts.

Le simple fait de leur donner cette information pourrait s'avérer très utile lorsqu'ils deviendront des anciens combattants. Ils pourront retrouver l'information dans leurs documents et se dire: « Oh, c'est vrai. J'ai de l'information dans ma trousse. »

M. Wilson Miao: Je sais que vous avez une famille qui a servi notre pays. Je pense que la plupart des militaires qui servent notre pays sont préoccupés, lorsqu'ils sont déployés, par une pensée: ils se demandent quand ils pourront rentrer chez eux et s'ils seront en un seul morceau à leur retour. Vos recommandations les aideraient vraiment à comprendre ce à quoi ils peuvent s'attendre avant de s'enrôler.

Je sais que le temps file. Y a-t-il des renseignements supplémentaires que vous aimeriez communiquer au Comité ou d'autres éléments que vous pourriez nous soumettre afin que nous puissions également les intégrer à notre étude?

Mme Joanne Kimm: À mon avis, il faut adopter une approche plus proactive, plutôt que d'être axé sur la demande. Comme je l'ai mentionné, beaucoup de gens ne savent pas quoi demander. Il faut avoir cette réflexion: « Quelle est la meilleure façon de communiquer aux anciens combattants ce à quoi ils ont droit dans différentes circonstances? » Il pourrait s'agir d'un tableau qui dirait: « Si vous avez vécu cette situation, voici ce à quoi vous pourriez avoir droit et voici avec qui vous pouvez communiquer. » Expliquez clairement les services offerts. De toute évidence, il y a beaucoup de détresse mentale et physique, entre autres. Il faudra mettre des efforts pour élaborer un tel outil, mais je pense qu'il sera très utile de présenter l'information clairement.

• (1210)

M. Wilson Miao: Merci beaucoup, madame Kimm.

Le vice-président (M. Blake Richards): C'est tout le temps que nous avons pour cette série de questions.

Nous allons maintenant accorder deux minutes et demie à chaque parti.

[Français]

Nous commençons par Mme Bérubé, du Bloc québécois.

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Sylvie Bérubé: Madame Kimm, votre mari est vraiment chanceux de vous avoir. J'imagine que les vétérans qui sont seuls n'ont pas la chance d'avoir le soutien de leurs proches.

Y a-t-il un agent qui s'occupe de votre dossier, ou devez-vous recommencer le processus chaque fois, lors de vos appels ou de vos demandes?

[Traduction]

Mme Joanne Kimm: C'est une très bonne question. Parfois, je devais accéder à mon compte d'ACC pour envoyer un message. Je ne sais pas qui voyait le message en premier, mais cette personne le transmettait ensuite à notre gestionnaire de cas. Même si nous en avons deux, je parlais parfois à quelqu'un d'autre. Ce serait formidable de pouvoir communiquer directement avec ces gestionnaires de cas. Étant donné la structure du système, on ne sait pas à qui on va parler jusqu'à ce qu'on mentionne: « Oh, j'ai eu affaire à cette personne qui est mon gestionnaire de cas. » Au départ, nous ne savons pas à qui nous allons parler, jusqu'à ce que nous mentionnions, par exemple, le numéro de dossier de mon mari. Ensuite, l'employé peut vérifier le dossier et dire: « Oh, je vois, vous avez eu affaire à cet employé. Laissez-moi vous transférer à sa boîte vocale, ou je lui donnerai un message pour qu'il vous rappelle. »

[Français]

Mme Sylvie Bérubé: Selon vous, en tant que membres du Comité, comment pouvons-nous vous aider?

[Traduction]

Mme Joanne Kimm: Il faudrait prendre conscience de ce que nous vivons et du fait que l'indemnisation pour douleur et souffrance est inadéquate. Je veux vous sensibiliser en personne afin que, lorsque vous faites des recommandations, vous sachiez à quel point vos décisions ou vos recommandations ont une incidence sur des gens comme moi, mon mari et d'autres anciens combattants. Il est crucial que vous vous rendiez compte que cette question particulière a déjà été discutée en long et en large, mais que rien ne s'est produit. Il n'y a eu aucun changement concret.

J'espère que vous pourrez apporter ce changement et j'ai hâte d'entendre que le changement a été recommandé. Comme je l'ai dit plus tôt, il s'agit d'un changement législatif, alors je sais que cela demande du travail. Or, je sais que ce comité a la capacité de contribuer à ce changement.

[Français]

Le vice-président (M. Blake Richards): Merci.

[Traduction]

Nous passons maintenant à Mme Blaney du NPD pour deux minutes et demie.

Mme Rachel Blaney: Merci, monsieur le président.

J'admire l'énorme dossier que vous avez apporté, et c'est évidemment ce que vous utilisez pour documenter le dossier de votre mari. Je vous remercie de défendre cette cause avec autant d'ardeur. Ce ne sont pas tous les gens qui peuvent prendre la parole pendant de telles épreuves. Je vous suis vraiment reconnaissante d'avoir la capacité de le faire parce que, lorsque vous parlez, vous ne parlez pas seulement en votre nom. Vous exprimez ce que vivent beaucoup d'anciens combattants et leurs familles. Je vous remercie de trouver la volonté de jouer ce rôle.

Lorsque je regarde ce gros dossier, je me demande si vous pouvez nous dire comment ce processus s'est déroulé pour vous puisque vous avez dû demander différentes choses. J'aimerais aussi savoir si le personnel d'ACC a hésité à reconnaître le lien entre le cancer de votre conjoint et son service militaire.

• (1215)

Mme Joanne Kimm: Lorsque j'ai présenté la demande pour la première fois, je savais que cela prendrait beaucoup de temps et que

nous devons nous dépêcher. J'ai donc demandé à notre député d'accélérer le processus, ce qu'il a fait. La demande initiale indiquait qu'il avait été exposé à des produits chimiques toxiques, mais j'ai appris plus tard que le ministère avait indiqué que l'amiante était la raison pour laquelle son cancer était admissible. Même si j'ai insisté sur les produits chimiques de la mousse à formation de film flottant, ou AFFF, je n'ai même pas pensé à l'amiante. Ce n'est que lorsque nous avons appris que son cancer était admissible et que l'amiante était en cause que j'ai demandé à mon mari s'il avait souvent été en contact avec de l'amiante. Il a répondu: « Oui, sur les vieux navires. » J'ai été vraiment surprise de l'apprendre.

Mme Rachel Blaney: Je suis heureuse d'entendre que le ministère a accepté le cancer de votre mari, mais il est effrayant de savoir qu'il a été accepté pour une substance à laquelle vous n'aviez pas pensé.

Vous avez parlé du processus de demande. L'avez-vous trouvé pénible, ou le processus était-il assez clair pour demander toutes les ressources que vous pouviez obtenir?

Mme Joanne Kimm: Le processus de demande peut être assez intimidant. Les renseignements soumis sont très intimes, car, bien sûr, il faut dire à un étranger ou à un professionnel de la santé qu'on n'a jamais rencontré pourquoi on pense avoir droit à un service, et il peut être difficile pour quelqu'un de l'exprimer. C'est comme si quelqu'un vous demandait ce que vous faites dans votre travail. Vous le faites, c'est tout. Vous ne pensez pas à chaque tâche associée à votre travail.

Pour remplir le formulaire, j'ai dû poser à mon mari des questions très intéressantes, et j'ai obtenu des réponses effrayantes. Par exemple, il devait se suspendre la tête en bas pour réparer des machines et effectuer des tâches de ce genre. Il s'est blessé en réalisant certaines tâches, mais je n'en avais jamais entendu parler. Ses réponses m'ont troublée.

Ces demandes peuvent être très intenses pour certains membres, en particulier pour ceux qui souffrent de détresse psychologique. Il peut être difficile de revivre les événements sur papier et d'essayer d'exprimer ce qui s'est passé sans déclencher de sentiments négatifs.

Le simple fait de remplir ce formulaire pour mon mari m'a bouleversée et attristée: je me suis sentie vraiment mal pour ce qu'il a dû endurer. Nous, en tant que membres de la famille, ne savons pas ce que font nos conjoints dans le cadre de leurs fonctions. Ce que je redoutais le plus lorsqu'il était en mer, c'était le risque d'incendie. C'était ma plus grande inquiétude pendant ses absences, mais j'ai été très bouleversée, en remplissant cette demande, d'apprendre les autres événements qu'il a vécus.

Je suis désolée. J'ai beaucoup parlé.

Les demandes peuvent être assez compliquées et exigent beaucoup de temps.

Mme Rachel Blaney: Merci.

Le vice-président (M. Blake Richards): C'est tout pour l'instant, mais je vais me prévaloir de la prérogative de la présidence pour poser une question complémentaire, si vous me le permettez, parce qu'il semble que c'est le thème que vous alliez aborder. Vous avez parlé du long... de ce que vous avez appris et de tout ce que le processus a impliqué. Pouvez-vous nous dire si vous pensez que trop de renseignements sont demandés? Par exemple, de l'information se trouvait probablement dans son dossier étant donné son passage dans les Forces armées canadiennes, ou FAC. En principe, cela aurait pu vous éviter de recueillir ces renseignements à nouveau.

Vous a-t-on demandé de présenter l'information à maintes reprises, ou n'avez-vous eu à communiquer tous ces renseignements qu'à une seule personne au ministère des Anciens Combattants? Les anciens combattants nous disent souvent qu'ils finissent par devoir les communiquer à plusieurs reprises à plusieurs personnes. Est-ce ce que vous avez vécu, ou votre expérience a-t-elle été plus aisée que cela? J'espère que oui.

Mme Joanne Kimm: Je veux m'assurer de bien comprendre la question: vous ne parlez pas de la demande, mais de la situation en général, n'est-ce pas?

Le vice-président (M. Blake Richards): Oui. Vous disiez que vous avez dû donner beaucoup d'informations sur des événements que vous ne soupçonniez même pas et qui ne sont probablement pas faciles à partager avec un étranger.

Les anciens combattants nous disent souvent, par exemple, que des renseignements figurant déjà à leur dossier auraient pu être communiqués par les FAC à ACC. Cela leur aurait évité d'avoir à revivre tous ces événements ou d'avoir à raconter de nouveau leur récit à deux, trois ou sept personnes différentes au ministère des Anciens Combattants au fil du temps. Au lieu de cela, ils n'auraient eu à le raconter qu'une seule fois. C'est d'ailleurs ainsi que le processus devrait fonctionner, à mon avis.

Avez-vous eu à répéter les mêmes renseignements, ou avez-vous pu les donner une seule fois?

Mme Joanne Kimm: Heureusement pour nous, je n'ai eu à les répéter que deux ou trois fois.

Vous avez mentionné un élément intéressant, à savoir qu'une grande partie de tous ces renseignements devaient figurer dans son dossier. Beaucoup de ces tâches ne faisaient pas partie de leurs tâches quotidiennes. Certains renseignements ne figurent pas sur un bout de papier officiel, parce qu'on ne voit pas certains détails si le militaire a éteint un incendie ou a réalisé une autre tâche, par exemple. Par conséquent, quand mon mari m'a relaté ses expériences et que je les ai prises en note ou communiquées à un employé, j'ai, comme je l'ai mentionné, été surprise et ébranlée.

Pour répondre à votre question, j'ai eu à répéter les renseignements à quelques reprises seulement, mais chaque fois, oui, c'est difficile.

• (1220)

Le vice-président (M. Blake Richards): Je dirais que plus d'une fois, c'est trop.

Je vous remercie de nous avoir fait part de votre expérience à cet égard.

Nous avons deux autres tours de deux minutes et demie. Le premier est celui du Parti conservateur et de Mme Wagantall.

Mme Cathay Wagantall: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Kimm, vous avez dit avoir été surprise que le ministère des Anciens Combattants ait indiqué que l'amiante a causé le cancer de votre mari. Le ministère a-t-il exigé un diagnostic d'un médecin pour le vérifier? Pourriez-vous répondre rapidement par oui ou par non, puisque j'ai deux ou trois autres questions? Le ministère a-t-il simplement dit: « C'est la cause, et voilà pourquoi vous obtenez le financement »?

Mme Joanne Kimm: C'est ce que le ministère a dit.

Mme Cathay Wagantall: D'accord. Merci.

Vous avez beaucoup parlé du montant forfaitaire. Il semble que vous saviez tous les deux comment gérer ce montant. Bien sûr, dans de nombreux cas, de jeunes hommes reçoivent cette somme du jour au lendemain et la flambent. Je pense qu'il serait utile de sensibiliser les anciens combattants à la façon de bien gérer cet argent. Je me pose des questions à ce sujet.

De plus, maintenant que vous êtes passée par ce processus dans une certaine mesure, pensez-vous que le montant forfaitaire vous sera plus utile que ne le serait la pension mensuelle, après le décès de votre mari? Voyez-vous une différence, ou êtes-vous satisfaite du fait que vous gérez bien la somme? C'est ce que je me demande.

Mme Joanne Kimm: C'est une bonne question. Merci.

Tout dépend des circonstances, à mon avis. Dans la lettre qui indique que la demande est acceptée, on précise que des conseils financiers sont offerts, si on en a besoin.

Mme Cathay Wagantall: C'est bien.

Mme Joanne Kimm: En réponse à cette question, je pense que cela dépend des circonstances et de l'étape à laquelle vous êtes rendus dans la vie. Bien sûr, si vous êtes plus jeune, cela peut dépendre des notions de gestion financière que l'on vous a transmises.

Toutefois, ce que je voulais dire, c'est que le montant forfaitaire n'équivalait qu'à cinq années de salaire. J'ai été bouleversée lorsque je me suis rendu compte que c'était tout ce que j'allais recevoir.

Mme Cathay Wagantall: Nous devons y revenir. Je vous remercie de votre réponse.

J'aimerais rapidement revenir au diagnostic de cancer qu'a reçu votre mari.

Quelle en était la cause, selon le médecin? Avait-il une idée? Vous croyez que la cause était totalement différente de ce que l'on avait laissé entendre au ministère des Anciens Combattants.

Mme Joanne Kimm: Les médecins ne peuvent déterminer avec exactitude la cause de votre cancer. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est...

Mme Cathay Wagantall: Ont-ils présenté des suggestions en fonction de ce que vous leur aviez dit au sujet de son style de vie, etc.?

Mme Joanne Kimm: Ils ont dit que ça aurait pu être cela.

Mme Cathay Wagantall: Que cela aurait pu être quoi?

Mme Joanne Kimm: Que le cancer aurait pu être attribuable aux produits chimiques qu'il utilisait sur le navire.

Mme Cathay Wagantall: D'accord. Ils n'ont pas parlé de l'amiante.

Mme Joanne Kimm: À l'époque, nous ne savions même pas que le cancer avait été causé par une exposition à l'amiante.

Mme Cathay Wagantall: D'accord.

Mme Joanne Kimm: Les médecins ne savent pas tout, et le cancer, c'est quelque chose qui, vous savez...

Mme Cathay Wagantall: Oui, je comprends.

Merci beaucoup.

Le vice-président (M. Blake Richards): Merci.

Nous aurons une dernière série de questions. Mme Hefpner, du Parti libéral, a deux minutes et demie.

Mme Lisa Hefpner (Hamilton Mountain, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Kimm, je tiens également à vous dire à quel point nous sommes impressionnés par votre témoignage et à quel point votre participation à notre réunion est précieuse. Une fois de plus, je vous remercie, vous et votre mari, du service que vous avez rendu à notre pays; service qui se poursuit aujourd'hui.

Je crois que cela fait maintenant une heure et demie que vous témoignez devant notre comité. Bon nombre des questions que je voulais vous poser ont donc déjà été soulevées. Pardonnez-moi si je répète ce qui a déjà été dit.

J'aimerais savoir combien de temps il a fallu avant que l'on reconnaisse que le cancer de votre mari avait été causé par son travail. Vous avez dit que bon nombre de ses collègues ont eux aussi souffert à cause de ces produits chimiques; l'AFFF et l'amiante. Ils n'utilisaient pas d'équipement de protection. Savez-vous si les collègues qui ont servi avec lui ont eu une expérience semblable? A-t-on tout de suite reconnu que leur maladie était attribuable au service?

Mme Joanne Kimm: Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'un jour, mon mari consulte Facebook et voit qu'un de ses collègues a perdu son combat contre le cancer. Je ne sais pas ce que ses collègues ont vécu, mais ils ont tous servi ensemble sur les mêmes navires. Nous supposons donc que c'est ce qui s'est passé.

• (1225)

Mme Lisa Hefpner: Vous n'avez pas communiqué avec eux pour savoir s'ils avaient reçu un niveau d'indemnisation semblable?

Croyez-vous que c'est l'intervention de votre député qui a été déterminante?

Mme Joanne Kimm: Oui, je le crois. C'est grâce à son intervention que nous avons pu accélérer sa demande initiale et rencontrer la ministre.

Mme Lisa Hefpner: Aujourd'hui, vous avez également beaucoup parlé de la paperasse avec laquelle vous avez dû composer tout au long de ce processus. Comment pourrions-nous alléger ce fardeau?

Mme Joanne Kimm: Malheureusement, la paperasse n'est pas sur le point de disparaître. J'ai une vaste expérience en gestion de documents. Nous avons l'habitude d'appeler cela « le tigre de papier ». Il faut malheureusement remplir cette paperasse.

La difficulté réside également dans le fait que certains anciens combattants ne savent pas se servir d'un ordinateur et trouvent la version en ligne très intimidante. Ils préfèrent probablement la version papier.

Mme Lisa Hefpner: Et...

Le vice-président (M. Blake Richards): Excusez-moi. Notre temps est écoulé.

Voilà qui met fin à cette partie de la réunion.

Madame Kimm, nous vous remercions du temps que vous nous avez consacré aujourd'hui. Je pense que les membres du Comité ont beaucoup appris. J'espère que les recommandations que nous formulerons nous permettront de poursuivre le chemin que vous avez tracé jusqu'à présent. Merci encore.

Nous allons clore cette partie de la réunion.

Je vais suspendre la réunion. Je signale aux députés que je reprendrai la séance dans cinq minutes ou moins, vers 12 h 34. Je sais que vous voudrez remercier notre témoin en personne, mais je vous demanderais d'être brefs.

Si vous n'êtes pas un membre du personnel parlementaire autorisé à être présent lors d'une réunion à huis clos, veuillez quitter la salle rapidement si vous le pouvez, afin que nous puissions reprendre nos travaux, à huis clos, sans tarder.

Encore une fois, merci, madame Kimm. Merci beaucoup.

Mme Joanne Kimm: Merci à vous tous de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui. Je vous en suis reconnaissante.

Le vice-président (M. Blake Richards): La séance est suspendue.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>